

26 Octobre 2008

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

**Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)
publié le 30 juin 2008**

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 27 juin 2008, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **20/10/2008** au **24/10/2008** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
20/10/2008	35,151	5.913	207,847.86
21/10/2008	50,000	5.725	286,250.00
22/10/2008	97,532	5.391	525,795.01
23/10/2008	101,000	5.244	529,644.00
24/10/2008	92,468	4.828	446,435.50
TOTAL	376,151		1,995,972.38

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.

Relations Investisseurs

Site : www.eurotunnel.com